Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260409-D2026_0904_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	20
votants	23

Délibération n° 2026 –09/04- 13

Demande de subvention au titre des amendes de police 2026 pour la circulation routière

L'an deux mille vingt-six , le 09 avril à 20 h 00
Le Conseil municipal de la commune de CAMORS appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné selon des rapports subséquents et adressée au moins 3 jours avant la présente séance s'est réuni en session ordinaire, à la mairie Place de la Liberté sous la présidence de Mme Christelle JAFFRÉ DANET

Date de convocation : Le 02 avril 2026

Présents : - CADORET Philippe – FICHER Marie Berchmans – FRAVALO Romain - GUENNEC Corentin - GUEZENNEC Bruno– JEHANNO Séverine – LE GAL Barbara – LE GOLVAN Yannick – LE LOUER Patrick– LONGUEPÉ Romain – MANDOIS Alain - MARTIN Isabelle – MOUREAUD Carelle – PARQUIER Brianne – PETITEAU Denis - REPOSEUR Georges Henri – RUP JOLY Judikaëlle - SIMON Nadine – THOMAS David

Absents excusés ayant donné procurations : - BADOUAL Claudie à LE GAL Barbara, LE GRAS Jean-Marc à LE GOLVAN Yannick – LE MAREC Perrine à FRAVALO Romain

Secrétaire de séance : MARTIN Isabelle. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer

---

Afin d'améliorer la sécurité routière, dans le but de sécuriser et d'aménager certains carrefours et voies communales il s'avère nécessaire d'acquérir des panneaux de signalisation.
Il est proposé :
- d'installer des panneaux de prévention et de limitation de vitesse entre la rue du Vieux presbytère et Trémelin

La société BREIZ MAVASA, qui apparait la mieux-disante, propose un devis pour l'installation de :
- 2 panneaux pour l'indication de passage de bovins
- 2 panonceaux indication sur « 800m »
- 2 panneaux pour la limitation de la vitesse à 50 à l'heure
- 4 panneaux pour l'interdiction de passage des véhicules de plus de 3,5 tonnes
- 4 panonceaux « sauf desserte locale »

Elle propose une prestation pour un montant HT de 1 120,90 € soit 1 345,08 € TTC
Le plan de financement serait le suivant :
Montant HT des aménagements : 1 120,90 €
Subvention si 30 % : 336,27 €
Autofinancement de la commune : 784,63 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 18 voix pour et 5 abstentions :
- de retenir le devis proposé par l'entreprise Breizh MAVASA pour un montant HT de 1 120,90 € HT soit 1 345,08 € TTC
- de solliciter une subvention au titre des amendes de police de l'année 2026.
- de charger Le Maire de transmettre la demande de subvention au département

Pour extrait conforme,

A CAMORS, le 09 avril 2026
Le Maire,

Christelle JAFFRÉ DANET

La Secrétaire,

Isabelle MARTIN

MAIRIE de CAMORS 56 (Morbihan)

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le :
Publié ou Notifié

« La présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de RENNES, 3 contour de la Motte 35000 RENNES ☎02 23 21 28 28, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de la légalité »